



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/23470  
23 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

A la 3034e séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 janvier 1992, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres, la déclaration suivante :

"Ce m'est un grand honneur que de féliciter la République du Kazakhstan, au nom des membres du Conseil, pour la décision que celui-ci vient de prendre de recommander à l'Assemblée générale son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Nous vivons un jour historique. L'admission du Kazakhstan et l'accomplissement par ce pays de toutes les obligations qui vont lui incomber contribueront à consolider l'évolution positive de la situation à laquelle nous avons assisté ces derniers mois. Nous sommes tous conscients de l'importance de l'admission du Kazakhstan à l'Organisation. Je ne doute pas qu'il aura une importante contribution à apporter dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

Les membres du Conseil sont convaincus que le Kazakhstan, Etat épris de paix, capable de s'acquitter des obligations que lui imposera la Charte et disposé à le faire, contribuera activement et de façon constructive à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte.

Nous nous réjouissons d'accueillir le Kazakhstan parmi nous à l'ONU."

-----